

BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

La Sidra

DE LA SEMAINE

KI TETSÉ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha de cette semaine contient 74 des 613 commandements (Mitsvot). Parmi elles, figurent les lois relatives à la belle captive, aux droits d'héritage de l'aîné, au fils récalcitrant et rebelle, à l'enterrement et au respect dû au défunt et à la restitution d'un objet perdu. Elle aborde également le devoir de renvoyer l'oiseau du nid avant de prendre ses petits, l'obligation d'ériger des barrières de sécurité autour du toit de sa maison et les différentes formes de Kilayim (les greffes végétales et animales interdites).

Sont également développées les procédures judiciaires et les sanctions encourues en cas d'adultère, d'abus ou de séduction d'une jeune-fille et si un mari accuse sa femme à tort d'infidélité. Les personnes suivantes ne peuvent se marier avec quelqu'un qui est issu de lignée juive : un Mamzer (né d'une relation adultérine ou incestueuse), un homme descendant de Moav ou d'Amon, ou encore tous ceux issus des premières ou secondes générations d'Édom ou d'Égypte.

Notre Paracha énonce également les lois visant à préserver la pureté d'un camp militaire, l'interdiction de retenir un esclave fugitif, le devoir de payer un travailleur en temps dû et de permettre à celui qui travaille pour nous, homme ou animal, de « manger par le travail ». Elle précise aussi comment traiter un débiteur et interdit de prendre des intérêts sur un prêt. En outre, elle traite des lois relatives au divorce (dont sont également dérivées de nombreuses lois du mariage), ainsi que de la sanction de trente-neuf coups de fouet pour avoir enfreint une interdiction de la Torah. Enfin, elle décrit la procédure du Yiboum (« mariage lévirat ») pour le beau-frère sans enfant qui ne souhaite pas épouser sa belle-sœur veuve.

Ki Tetsé se conclut avec l'obligation mémorielle relative à Amalek : « Souviens-toi de ce qu'Amalek t'a fait sur la route, lors de votre sortie d'Égypte ».

La thérapie des Mitsvot

Une caractéristique marquante de la Paracha Ki Tetsé est son contenu riche en Mitsvot : elle en compte 74, soit environ douze pour cent des 613 Mitsvot de la Torah. Cette quantité significative souligne l'importance que revêt l'accomplissement des Mitsvot pour notre renforcement spirituel.

En réalité, même une seule Mitsva possède une importance considérable dont on ne saurait sous-estimer l'impact. Le Talmud déclare - et Maïmonide le codifie dans son corpus de lois juives - qu'une Mitsva unique peut faire pencher la balance entre le bien et le mal en faveur du bien. Cette Mitsva, quelle qu'elle soit, peut sauver la personne qui l'accomplit, mais également le monde entier, de la calamité.

Le Talmud enseigne qu'il incombe à chacun d'imaginer que le bien et le mal sont en équilibre parfait dans ce monde. Ainsi, même ce qui pourrait apparaître comme

Suite en page 2

Edito

Dans toute la grandeur d'Elloul

Le mois d'Elloul a commencé et, avec lui, ce sentiment indescriptible d'attente des grands rendez-vous spirituels à venir. De fait, il a été abondamment dit, et écrit, qu'Elloul est la période particulière où, avant les grandes fêtes de Tichri, il nous appartient de nous préparer intensément à la grande aventure qui s'ouvre ainsi. Il a été aussi souligné que nous ne sommes pas seuls dans un tel combat, que D.ieu nous y aide, nous illuminant de Ses 13 Attributs de Miséricorde. C'est dire que, dès l'entrée dans cette lutte spirituelle, nous ressentons à la fois qu'elle est indispensable et requière nos efforts et, en même temps, que la victoire éclaire déjà la route à suivre. Pendant ces semaines réellement stratégiques, nous ne pouvons que nous interroger sur la place du monde. Si tout l'enjeu est spirituel, ne devrions-nous pas abandonner pour un temps la vie quotidienne ? Ne faudrait-il pas, à tout le moins, se détacher des préoccupations qui, habituellement, font le tissu de nos jours ? Pourtant, nous observons que ce n'est pas ainsi que la vie juive a été façonnée au long des siècles. Si la conscience spirituelle est plus aiguisée en ce mois, la vie qu'on pourrait dire « ordinaire » garde tous ses droits. Est-il donc possible de conjuguer ces exigences a priori totalement contradictoires : d'un côté le lien absolu renoué avec D.ieu et, de l'autre, la vie qui continue, apparemment inchangée ? C'est précisément là que se tient sans doute une des clés de la démarche à entreprendre. Dans la vision juive, le monde avec toute sa matérialité n'est pas une entité opposée au spirituel et qu'il faudrait sacrifier pour faire triompher l'autre. Bien au contraire, l'élévation spirituelle n'est parvenue à son sommet que lorsqu'elle est également descendue jusqu'au niveau le plus bas afin de lui donner vie véritable. C'est là le but final de l'homme : faire de ce monde la demeure de D.ieu au travers de la totalité de ses actes. Et n'est-ce pas la réalité du mois d'Elloul ? A la fois comparable à tous les autres et pourtant à nul autre pareil. Sachons le vivre profondément sans nous contenter de le traverser comme obligatoirement. Sachons le vivre dans sa grandeur et sa complexité. Nous serons alors inscrits dans le Livre de la Vie et nous serons bénis d'une nouvelle année bonne et douce.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 19h 48
Sortie : 20h 53Bordeaux 19.58
Deauville 19.58
Grenoble 19.33
Lille 19.47Lyon 19.37
Marseille 19.33
Montpellier 19.39
Nancy 19.33
Nantes 20.03Nice 19.26
Rouen 19.54
Strasbourg 19.27
Toulouse 19.49

A partir du dimanche 8 septembre 2024 Pose des Téléphones : 6h 14 Heure limite du Chema : 10h 32 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 17 au mercredi 18 septembre 2024

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOVHORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT KI TETSÉ

une simple « plume » de Mitsva (dans le langage talmudique, une « Mitsva légère ») est capable de sauver le monde.

Cependant, cette Paracha nous introduit à la notion qu'il ne suffit pas uniquement de se contenter de la qualité des Mitsvot que nous observons. Nous devons aussi devenir des « collectionneurs » de Mitsvot, afin de les accumuler autant que possible dans un minimum de temps. La quantité devient ainsi une forme de qualité.

Nous pouvons mieux appréhender désormais le nom même de cette Paracha : « Ki Tetsé », signifiant littéralement : « Si tu sors ». Le contexte ici évoque celui de sortir en guerre contre nos ennemis.

Le fait que cette Paracha contienne le plus grand nombre de Mitsvot tout en traitant du combat contre nos ennemis indique que ces Mitsvot constituent l'arme la plus efficace face aux obstacles spirituels qui entravent notre chemin. Dans un sens littéral, il s'agit ici d'un combat contre un ennemi venu de l'extérieur. Cependant, cela peut être également interprété comme une force interne contre laquelle nous luttons pour maintenir notre équilibre moral et spirituel. Dans cette bataille pour établir la suprématie du bien sur le mal, la quantité de nos Mitsvot acquiert donc davantage d'importance. Il est intéressant de noter que le nom de notre Paracha n'inclut aucun terme relatif à la guerre ou à l'ennemi. Il se limite simplement à évoquer l'idée de « sortir ». Chaque fois que nous sortons hors des limites de notre zone de confort spirituel, nous devenons vulnérables. Cependant, tant que nous augmentons le nombre de nos Mitsvot, nous sommes protégés.

Faire le point

Il n'est donc pas surprenant que cette section de la Torah, riche en Mitsvot, soit lue pendant le mois d'Eloul. Ce mois revêt effectivement deux fonctions essentielles. C'est

celui où l'on fait une introspection sur l'année passée. Mais c'est aussi le mois du bilan et de la préparation pour l'année à venir.

Le premier enseignement découlant directement du fait que Ki Tetsé soit lu pendant le mois d'Eloul réside dans cette dualité inhérente aux Mitsvot elles-mêmes. La manière dont nous rectifions les erreurs de l'année passée s'opère grâce aux Mitsvot, et la manière dont nous nous préparons pour la nouvelle année se fait également par les Mitsvot. D'un côté, nous enseignons nos Sages, chaque Mitsva affine et purifie celui qui l'accomplit. Chaque geste accompli comme l'a ordonné D.ieu permet de progressivement déblayer toutes les couches d'imperfection obstruant l'expression de l'énergie divine pure de notre âme. Néanmoins, il reste essentiel de souligner que l'accomplissement des Mitsvot sans une certaine mesure de réflexion sincère reste insuffisant pour répondre aux exigences d'Eloul. Durant ce mois propice, nous devons profondément nous engager à une recherche intérieure honnête et à revenir à D.ieu dans notre cœur.

La voie pour une meilleure année

En ce qui concerne la préparation pour l'avenir, les Mitsvot ouvrent la voie à une nouvelle et meilleure année. Le mot Mitsva, en plus de sa signification de base : « commandement », signifie également établir un lien direct avec D.ieu, la Source du commandement.

Si Roch Hachana consiste à établir de nouvelles connexions spirituelles, les moyens pour y parvenir passent obligatoirement par les Mitsvot. Pour inaugurer la nouvelle année, nous prenons de fermes résolutions tout en exprimant nos émotions les plus profondes de dévouement envers D.ieu. D'autre part, lors de Roch Hachana, nous « couronnons » D.ieu comme notre Roi, en nous soumettant à Lui et en acceptant Sa souveraineté. Mais,

pour que cet engagement soit solide et durable, nous devons nous y préparer en accomplissant des Mitsvot, et en particulier la Mitsva de la Tsédaka (charité). La Mitsva crée un lien durable entre nous, êtres humains finis, et le Créateur infini.

La fin de la Torah

Ki Tetsé se situe près de la conclusion des Cinq Livres de Moché. Elle fait partie du dernier discours prononcé par Moché au Peuple juif avant sa mort ainsi que leur entrée en Terre Promise. En tant que partie de la fin de la Torah, cette Paracha peut aussi être perçue comme une source d'inspiration pour nous en ces derniers moments de notre existence en exil et comme une préparation à notre entrée en Terre Promise : l'Ère Messianique. Nous traversons actuellement une époque historique. De tous les points de vue, toutes les prédictions bibliques et talmudiques relatives à l'Ère messianique se sont réalisées. La seule chose qui fait encore défaut est la Rédemption elle-même. Nous nous trouvons désormais au seuil même de l'Ère de la Rédemption. Nous sommes à la fin du périple qui nous a fait traverser des milliers d'années de labeur et de sacrifices et nous sommes prêts à entrer dans cette nouvelle ère marquée par la paix et la sérénité.

Notre situation historique est parallèle à l'emplacement de la Paracha, proche de la conclusion de la Torah. La Torah y décrit le Peuple juif sur le point d'entrer en Terre d'Israël. En termes de cycle annuel, nous sommes également dans le mois d'Eloul, qui est le seuil de la Nouvelle Année. Nous sommes engagés dans un processus de « fin » en trois volets : la fin de la Torah, la fin de l'année et la fin de l'exil. Ainsi, atteindre cette double fonction de la Rédemption, racher le passé et se préparer à un avenir glorieux, se traduit par la quantité de Mitsvot plutôt que par leur seule qualité.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 8 SEPTEMBRE - 5 ELLOUL

Mitsva positive n° 28: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40: Il s'agit du commandement donné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et de l'après-midi.

Mitsva positive n° 41: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le « Moussaf » du Chabbat.

Mitsva positive n° 27: Il s'agit du commandement de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

Mitsva positive n° 42: Il s'agit du commandement d'apporter une offrande supplémentaire chaque Roch 'Hodech, en plus de l'offrande quotidienne.

• LUNDI 9 SEPTEMBRE - 6 ELLOUL

Mitsva positive n° 43: Il s'agit du commandement d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

Mitsva positive n° 44: Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nisan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

Mitsva positive n° 45: Il s'agit du commandement d'offrir un sacrifice supplémentaire le cinquantième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nisan.

Mitsva positive n° 46: Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique.

Mitsva positive n° 47: Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le premier jour du mois de Tichri. C'est le « Moussaf » de Roch Hachana.

Mitsva positive n° 48: Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

Mitsva positive n° 50: Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 51: Il s'agit du commandement d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi.

• MARDI 10 SEPTEMBRE - 7 ELLOUL

Mitsva positive n° 161: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

Mitsva négative n° 140: Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

• MERCREDI 11 SEPTEMBRE - 8 ELLOUL

Mitsva négative n° 132: Il nous est interdit de manger du « Pigoul ». Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert.

• JEUDI 12 SEPTEMBRE - 9 ELLOUL

Mitsva négative n° 120: Il nous est interdit de garder la viande d'un sacrifice de reconnaissance jusqu'au lendemain matin (du jour où il est offert).

• VENDREDI 13 SEPTEMBRE - 10 ELLOUL

Mitsva négative n° 131: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger du « Notar », c'est-à-dire ce qui reste de la chair des sacrifices, passé le délai prescrit pour sa consommation.

• SAMEDI 14 SEPTEMBRE - 11 ELLOUL

Mitsva négative n° 130: Il nous est interdit de manger des sacrifices devenus impurs.

Mitsva négative n° 129: C'est l'interdiction faite à une personne impure de consommer un sacrifice.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

LE PROFESSEUR DU RABBI

Mon grand-père, Rav Chnéor Zalman Vilenkin, habitait Yekaterinoslav (aujourd'hui Dniepropetrovsk) en Ukraine. Les parents du Rabbi y habitaient aussi. Enfant, le Rabbi venait avec ses deux petits frères étudier la Torah dans la maison de mon grand-père.

Ma mère se souvient que les trois garçons étaient toujours bien habillés, qu'ils étaient très polis, bien élevés et propres. Mon grand-père étudiait avec eux selon le programme arrangé par Rabbi Lévi Its'hak Schneerson, le Rav de la ville et père du Rabbi qui l'avait engagé comme professeur particulier pour ses fils.

Quand le Rabbi se maria en Kislev 1928 à Varsovie avec la fille de Rabbi Yossef Its'hak, ses parents n'obtinrent pas la permission de sortir d'Union Soviétique pour l'occasion et organisèrent donc chez eux une réception de mariage sans les mariés, avec près de 300 personnes. La joie se mêlait à la tristesse et tous les participants chantèrent et dansèrent : mon grand-père aussi dansa de toutes ses forces, tant il était fier que son ancien élève épouse la fille du Rabbi.

Après la Seconde Guerre mondiale, notre famille - y compris mon grand-père - quitta l'Europe et arriva à New York. Bien entendu, mon grand-père souhaitait rencontrer son ancien élève qui, depuis le décès de son beau-père en 1950, était devenu le Rabbi de Loubavitch.

C'était sans doute en 1955, mon grand-père était partiellement paralysé et il lui était très difficile de marcher et de rester debout.

Quand il entra dans le bureau du Rabbi, il voulut bien entendu se conduire comme un 'Hassid et ne pas s'asseoir devant le Rabbi mais celui-ci insista pour qu'il s'assoit. Comme il refusait, le Rabbi remarqua : « Il y a de nombreuses années, vous et moi étions assis autour de la même table. Nous pouvons à nouveau nous asseoir autour de la même table ! ». Cet argument convainquit mon grand-père qui finit par s'asseoir. Le Rabbi ne voulait pas que mon grand-père se lève devant lui et il expliqua un jour à l'un de mes oncles : « Votre père m'a fait me tenir sur mes pieds (m'a permis de devenir ce que je suis maintenant) ».

Bien que mon grand-père habitât Lincoln Place, donc très près de la synagogue du Rabbi à Crown Heights, il ne se rendait que très rarement aux Farbrenguens (réunions 'hassidiques). Pourquoi ? D'une part, parce qu'il lui était difficile de marcher mais surtout parce qu'il savait ce qui allait se passer s'il arrivait : un de mes oncles l'aiderait à marcher et, dès qu'il entrerait dans la synagogue, le Rabbi s'en apercevrait et se leverait - comme il l'avait fait en tant qu'élève devant son professeur. Et il restait debout jusqu'à ce que mon grand-père se soit assis. Bien sûr, si le Rabbi se levait, toute l'assemblée se leverait pendant un certain temps parce qu'il fallait beaucoup de temps à mon grand-père pour s'asseoir. Et quand il se levait pour partir, le Rabbi se levait aussi - ainsi que tous les participants !

En 1963, mon grand-père tomba malade, c'était le dimanche de Lag Baomer. Nous avons informé le Rabbi que son ancien professeur devait être hospitalisé. Dès qu'il apprit cela, le Rabbi appela ma tante et demanda : « Serez-vous d'accord que j'envoie une infirmière prendre soin de lui 24 heures sur 24 ? Je paierai ce service et de plus, j'aimerais envoyer un certain spécialiste en qui j'ai confiance pour l'examiner ! ». Bien entendu, ma tante accepta et exprima la profonde gratitude de la famille.

A l'époque, j'étudiais dans une grande école de New York : je me souviens être allée à l'hôpital et avoir entendu les infirmières très excitées de voir ce célèbre spécialiste rendre visite à ce patient, suite à la requête du Rabbi.

Mon grand-père décéda un jeudi soir, l'enterrement fut arrangé pour le vendredi matin. Le Rabbi y participa et se déplaça jusqu'à la porte du cimetière Montefiore et, de là, resta debout durant tout le temps de l'enterrement.

Par la suite, nous avons reçu un appel téléphonique de sa part et il s'excusa de n'être pas entré dans le cimetière. Il expliqua qu'à chaque fois qu'il y allait, il se rendait devant le Ohel (le tombeau) de son beau-père, le Rabbi précédent mais que cela lui demandait toujours un long temps de préparation. Comme on était juste avant Chabbat, il n'avait pas eu le temps de se préparer comme il convenait et demandait donc à notre famille de l'excuser...

Il formulait aussi deux demandes : d'une part, il voulait payer la place dans le cimetière. Selon la loi juive, il appartient à la famille de payer donc il demandait à la famille de participer de façon symbolique, à hauteur d'un dollar par exemple et qu'il paierait le reste.

D'autre part, il demandait que sur la pierre tombale soit mentionné le fait que mon grand-père avait été son professeur. Evidemment, le Rabbi savait que son ancien professeur aurait droit aux plus grands honneurs par les 'Hassidim s'ils savaient qui avait été son élève. Mon oncle et mon père se mirent d'accord quant au texte, le soumièrent au Rabbi qui l'approuva. Il offrit aussi de payer un tiers du coût de la pierre tombale qui est d'ailleurs d'une taille très impressionnante.

Tel est le respect que le Rabbi accorda à mon grand-père qui avait été son professeur quand il était enfant. Bien que cela se fût passé il y a tant d'années, le Rabbi n'oublia jamais et manifesta le plus grand respect et sa gratitude à celui qui l'avait fait « se tenir sur ses pieds ».

Mme Raizel Goldberg

JEM

Traduite par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

« D.IEU SERA UN »

Parlant du temps de Machia'h, le prophète (Zacharie 14 :9) annonce : « En ce jour, D.ieu sera Un et Son Nom sera Un ». Il convient de préciser ce qu'une telle idée apporte à la grandeur de la nouvelle ère.

En fait, aujourd'hui, l'unité de D.ieu et son Omniprésence ne sont pas manifestes. Ainsi l'univers peut sembler être une entité indépendante de la Divinité et autonome par rapport à Elle. En revanche, lorsque le Machia'h viendra, chacun verra que l'univers s'efface devant la Lumière Divine qui le pénètre et le fait vivre constamment. A ce moment, la réalité profonde du concept d'Unité divine apparaîtra à tous.

(d'après Torah Or, Vaéra, p. 55c) H.N.

SUNIS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

GROUPE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

	Caméra & Vidéo-Surveillance
	Alarme & Télésurveillance
	Contrôle d'accès & Interphonie
	Serrurerie & Portes blindées
	Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

La Hala'ha DE LA SEMAINE

COMMENT SE CONDUIRE À L'ÉCOLE

- Dès que sonne la cloche, l'enfant se mettra en rang et se présentera sans courir, devant sa classe, avec son cartable bien rangé.
- L'enfant se lève quand le professeur entre en classe.
- S'il a une question ou une remarque, il lèvera le doigt et attendra que le professeur lui donne la parole. Aucun bavardage ne sera permis dans la classe. Pendant la prière, l'enfant suivra sur un Siddour (livre de prières) et ne se laissera pas distraire par ses camarades.
- Chacun se sentira responsable de son école et des affaires de l'autre ; il ne dégradera pas le mobilier, les fournitures scolaires, les vêtements et les livres de ses camarades. Il ne laissera pas traîner des papiers par terre mais les jettera à la poubelle.
- L'enfant parlera avec un langage propre et ne se laissera jamais emporter par la violence, verbale ou physique. On ne mange pas pendant les cours et on ne mâche pas de chewing-gum.
- L'élève signalera tout objet suspect.
- Il respectera aussi le personnel de l'école chargé de la cuisine et de la propreté. En sortant de l'école, les élèves veilleront à la propreté de leurs vêtements, resteront calmes et feront honneur à leurs professeurs et à leurs parents.

(D'après Rav Haïm Morde'hai Aizik Hodakov)
Traduit par Feiga Lubecki

Souccah en kit «Nina»

-10%

code : SIDRA10



h&j Habitat et Jardin.com



Montage facile



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

BOVINI

'Halak Beth Yossef - Che'hitá Loubavitch

BŒUF - VEAU

Viande de qualité **AGNEAU**

VOLAILLE - DINDE

GLACES

— NOUVEAU !! livraison en IDF —

57 rue d'Hautpoul - 75019 Paris

www.bovini19.com

07 52 05 03 23



MICHAEL BARANES
lacentraledudebouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26

BOUTARGUE MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau
sur Paris à partir d'1kg de boutargue

01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris

Expédition dans toute la France
e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
9 rue de Barbette - Paris 3^e

3 Agences à votre service
Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : **01.42.00.02.02**

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

BIJOUTERIE - JOAILLERIE

MERGUI
PARIS

3 ADRESSES À PARIS

27, rue du Faubourg
Montmartre - 9^e
31, rue des Plantes - 14^e
69, rue Manin - 19^e

contactez-nous
06 59 89 26 99
@ mergui.paris

ARIEMERGUI.COM

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE
07.62.00.60.99
01.57.42.57.42



demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr



Maintien & Aide à domicile

• Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
• Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**